



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 3345

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le nombre de suicides et de tentatives de suicide en France. En effet, on dénombre par an en France plus de 160 000 tentatives de suicide. Ces chiffres augmentent chaque année sans que l'on sache déterminer les causes de ce geste extrême, ni les populations les plus exposées. C'est pourquoi elle lui demande de porter à sa connaissance les études menées jusqu'à ce jour sur ce sujet ou si des études vont être menées pour déterminer les types de populations les plus exposées aux tentatives de suicide et surtout les facteurs qui pousseraient à ce geste.

Texte de la réponse

En 2007, 10 122 décès par suicide ont été enregistrés en France métropolitaine par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Selon l'analyse parue dans « études et résultats » n° 702 en septembre 2009, le taux de suicide a baissé de 20 % en vingt-cinq ans. Les hommes présentent un risque près de trois fois plus élevé que les femmes. Le taux de suicide augmente par ailleurs avec l'âge. D'autres facteurs de risque sont bien documentés dans la littérature scientifique : les troubles psychiatriques, dont la dépression, les antécédents de tentative de suicide, une déficience dans l'intégration sociale (isolement familial, chômage...), la survenue d'événements de vie stressants ou douloureux. L'impulsivité facilite le passage à l'acte, de même que la prise de substances. Les recommandations du jury de la conférence de consensus sur la crise suicidaire organisée en octobre 2000 à l'initiative de la direction générale de la santé par la fédération française de psychiatrie avec le soutien méthodologique de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (aujourd'hui Haute Autorité de santé) soulignent cependant que « un facteur de risque ne se situe pas au niveau de la causalité individuelle. Il est dans une relation de corrélation avec la survenue d'un phénomène mais n'en est pas forcément une cause. De plus, il concerne une population ». Par ailleurs, tous les auteurs estiment que la crise suicidaire doit être envisagée selon un modèle plurifactoriel. Des actions de la politique nationale de prévention du suicide menée depuis 1998 ont visé plus particulièrement certaines populations identifiées comme plus vulnérables vis-à-vis du risque suicidaire : les jeunes, les jeunes homosexuels, les personnes âgées, les personnes détenues, etc. De même, les travaux menés par M. David Le Breton, professeur de sociologie, à la demande de la ministre de la santé et des sports, ont adopté une approche populationnelle. Ils se sont notamment appuyés sur une revue récente de la littérature qui analyse l'efficacité de différentes actions menées à l'étranger. Les recommandations de ce comité de pilotage, remises courant 2009, concernent notamment l'amélioration des connaissances sur le phénomène suicidaire. Elles serviront de support à l'élaboration de nouvelles mesures dans le cadre de la stratégie nationale pour la prévention du suicide en cours de finalisation.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3345

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5263

Réponse publiée le : 3 août 2010, page 8608